ENTREMONT
LE VIEUX
MAIRIE
1140 route du Granier
Epernay
73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
mairie@entremont-le-vieux.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2026

Date de la convocation : 02/10/2026 **Date d'affichage** : 02/10/2026
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 14 Votants : 14+1

Le mercredi 07 octobre 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura, Huart Noémie et Francillard Noémie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Charquet Pierre, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

Absents ayant donné procuration :
Monsieur Allegret Patrick a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

I. GENERALITES

1. Présentation analyse de la trame noire par France Nature Environnement (FNE)

Présentation des intervenants :
- Madame Laëtitia LÉGER, chargée de mission eau et sentinelles de l'association «France Nature environnement (FNE) »
- Sophie Roy chargée de mission transition écologique au Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC).

Contexte :
La commune s'est lancée dans la réalisation d'un atlas de biodiversité communale (ABC) avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC). Les communes engagées dans l'ABC pouvaient bénéficier d'une étude « trame noire ». Le PNRC a passé un marché avec la FNE pour cette étude.

Pour information, une restitution grand public se déroulera le lundi 12 octobre 2026 à 19h00 à Corbel avec une balade nocturne pour observer et parler du ciel.

Présentation de l'étude par Madame Laëtitia LÉGER :
Après une présentation de la pollution lumineuse, il est rappelé l'arrêté du 27 décembre 2018 :
- Les zones sensibles ne doivent pas être éclairées
- La lumière blanche est très impactante pour la biodiversité

- Le sur-éclairage doit être évité

La trame noire est un réseau écologique (réservoirs + corridors) propice à la vie nocturne.

Objectif de l'étude :
Permettre le maintien ainsi que la restauration de la trame noire, en prenant en compte les enjeux environnementaux, l'éclairage (public et privé) et les besoins de la population.

Globalement la trame noire est plutôt bien respectée sur la commune. Quelques points d'amélioration pourront être réalisés simplement : suppression des vitres sur les luminaires, orientation des ampoules, etc.
Après avoir échangé avec Mesdames Léger et Roy le conseil municipal les remercie pour leur présence et explications.

2. Approbation du procès-verbal du 09.09.2026

Le procès-verbal du 09 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Comptes-rendus des commissions extra-communales

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) :

-Réunion du 30 septembre 2026 sur la 1ère tranche des travaux de renouvellement du réseau du réservoir des Gandy aux Bessons. Le coût est de 720 000€, une subvention a de 70% a été obtenue par le SIAEP soit 504 000 €.

-Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) : le rendement du réseau est de 70%. Le réseau géré par le SIAEP est utilisé par 12 583 habitants, il compte 87 réservoirs et 833 kms de réseau. Le prix du m3 en 2025 est de 2.61 € TTC et en 2026 de 2.71 € TTC.

-Bassins dans les villages : L'eau consommée est traitée ainsi le SIAEP paye la redevance à l'agence de l'eau. Le montant est reporté sur le prix au m3 aux abonnés.

-Une réunion avec les Maires sera programmée prochainement pour présenter le schéma directeur fixant les orientations du SIAEP en termes de travaux pour plusieurs années.

Commission 4C « Transition énergétique » du 10/09/26 :

-Les projets de transition énergétique visent d'une part à réduire la consommation énergétique, et d'autre part à adapter les bâtiments et les pratiques au climat à venir. Cette première réunion de la commission intercommunale avait pour but de présenter aux nouveaux élus le cadre d'intervention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) sur les projets communaux ou individuels, les partenaires (ex : ASDER, AGEDEN) et les services proposés (ex : prêt de caméra thermique pour diagnostic), ainsi que le réseau existant entre les intercommunalités.

-À la suite de l'évolution des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), la commission a validé l'adhésion de la 4C au SDES (900€/an et engagement sur 4 ans) avec délégation de compétence.

-La commission a émis un avis défavorable à l'intégration de la 4C au dispositif Savoie covoiturage qui consiste à favoriser la mise en relation des covoitureurs et à les dédommager de leurs déplacements le coût étant trop élevé pour la 4C .

-Un tour de table des projets communaux récemment réalisés, en cours ou à venir a permis des échanges entre les participants et des retours d'expériences.

Séminaire des Correspondants Défense Savoie au 13ème BCA du 26/09/26 :

Ce séminaire est organisé par la Délégation Militaire Départementale de Savoie. Il a été présenté la situation géopolitique actuelle et des nouveaux enjeux (notamment l'Europe isolée entre Russie et USA, guerre hybride, etc.), le risque potentiel de conflit impliquant l'Europe et l'OTAN d'ici 3 à 4 ans.

Puis diverses présentations :
-de l'organisation des Forces armées en Savoie ;
-du nouveau Service National, demande aux élus d'inciter les jeunes à y participer ainsi qu'à promouvoir l'engagement dans l'armée et présentation de la possibilité d'engagement à tout âge comme réserviste ;
-des différentes organisations, notamment d'anciens combattants, pouvant participer aux commémorations, et rappel de l'importance de l'incitation au plus grand nombre à participer à ces manifestations républicaines ;
-de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale Savoie et des conférences qu'elle propose ;
- «ateliers » de présentation de matériel et d'armement, d'informations sur le SN, les carrières dans l'armée et la Réserve, ainsi que sur les associations pouvant intervenir dans les communes (cérémonies, écoles, etc.).

Conférence Cybersécurité du 29/09/26 :

Cette conférence est organisée par le Délégué militaire départemental (DMD) et l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) réalisée par le Département Cybersécurité de la Gendarmerie Nationale.

Sujets abordés :
- prise de conscience des risques dans ce domaine encore trop lente, à tous niveaux ;
- manque de formation et d'information à tous niveaux pour acquérir les bons réflexes ;
- possibilité aux communes de demander à la Gendarmerie Nationale un audit quant à leur pratique en la matière (outils et utilisateurs).

Réunion sur l'Espace naturel sensible (ENS) des Granges de Joigny :

-Un arrêté municipal relatif à la circulation sur l'espace environnant a été proposé par Apremont, il sera à revoir.
-Objectif de la réunion : signalétique sur l'ENS. Il est constaté un nombre important de panneaux existants. La réflexion se poursuit sur une signalétique minimaliste sur les granges de Joigny.

Réseau des Parcs naturels régionaux :

Réflexion sur la création de mallettes pédagogiques sur un paysage donné pour faire comprendre l'évolution liée au changement climatique. Réunion organisée par le service forêt du PNRC en présence de l'ONF, COFOR ainsi que d'autres organismes.

Il serait pertinent de mutualiser avec les études ENS et l'exposition paysages à +2°C.

Commission tourisme – 4C :

1.Domaine skiable :
Préparation de la saison 2026/2027 :

- 100 candidatures reçues pour les différents postes ouverts
- MBTM effectuera la maintenance des téléskis et l'entretien du matériel pour 3 000€.
- Augmentation des tarifs nordiques et alpins d'environ 50 centimes.
- Discussion sur les tarifs de l'alpin : adulte 15 € journée et 11,50€ ½ journée ; enfant 12€ j et 9€ ½ journée.
- 20 forfaits nordiques et 20 forfaits alpins budgétisés en amont à des fins promotionnelles.

Ventes forfaits saison 2025/2026 : 456 forfaits journée et 1 212 forfaits ½ journée.

L'exemple de la Station du Granier avec un tarif unique à 12€ (pas de journée ni ½ journée) a été présenté, la réflexion va se poursuivre.

La station d'alpin au Désert a été déficitaire de 30 000 euros sur la saison 2025/2026. Ce déficit a été compensé par le nordique qui a fait un bénéfice de 40 000€. Ainsi les comptes sont bénéficiaires mais seulement de 10 000€ ce qui montre la fragilité du modèle économique.

2.Robustesse alpine :
Une présentation de la démarche déclinée à Entremont-le-Vieux a été faite aux membres de la commission.
(Hors commission tourisme : une réunion publique sur la démarche robustesse alpine s'est tenue le 24 septembre à Entremont-le-Vieux avec une soixante de participants. La présentation s'est poursuivie par la réunion des différents groupes de travail (eau, dynamique, habiter, petits et grands, agriculture et forêt) pour échanger avec les participants et accueillir de nouveaux membres.)

3.PDIPR :
Si des problèmes sont rencontrés ou relevés sur les PDIPR, des signalements peuvent être faits via les applications PAZAPA et SURICATE. Actuellement, 130 signalements ont été effectués sur SURICATE, 345 points traités en tout et 116 points sont en attente.

L'entretien des PDIPR est effectué par la CCCC avec l'association « Entreprise Insertion Adéquation » et l'association « Emplois verts » pour un montant de 20 850 euros/an.
Le bilan pour l'entretien correspond à 30 jours effectués par les deux associations citées ci-dessus et 13 jours par un autre prestataire.

4.Trail ELV :
La méthodologie appliquée à Entremont-le-Vieux a été présentée en exemple.
Sur ELV les panneaux restent à placer.

5.Taxe de séjour :
Les données de l'ensemble des communes de la 4C sont suivis par « PANDA » et le cabinet « BARBEY Consulting ».
111 302 euros ont été récoltés (10% au profit des départements 38 et 73, le reste 101 184€ étant pour CCCC) et 228 324 nuits déclarées hors plateforme.
La commune d'Entremont-le-Vieux se classe en 3ème position avec 26 280 nuitées/an.

Les tarifs de la taxe de séjour ont évolué, une prévision de 24 000€ en plus est prévu. Le montant récolté contribue au fonctionnement de l'Office du tourisme intercommunal et à des investissements d'aménagement sur le terrain.
La taxe de séjour va doubler sur certaines catégories. Par exemple pour un logement classé 3 étoiles/3 épis : la taxe passera de 0,55 € à 1,10€/nuit/adulte ce qui reste inférieur à beaucoup d'autres territoires.

6.Le cirque de Saint-Même à Saint-Pierre-d'Entremont :
Il y a eu 81 jours de mise en place de la régulation des véhicules.
Recette = 78 088€ - Dépense 46 000€

Il a été compté 15 739 visiteurs. Il est constaté une baisse de 25 % de fréquentation par rapport à 2019. Soit 196 personnes/jour en 2026 vs 260 personnes/j en 2019.

En 2027, le bail d'occupation précaire du snack, actuellement attribué à M. PASCAL André arrivera à son terme.

7.Office du tourisme :
L'Office du tourisme rencontre des difficultés du fait de l'absence de la directrice depuis l'été 2026 (en disponibilité). Madame FOUQUE Laurence, directrice de Chartreuse Tourisme, a été recrutée à mi-temps pour assurer l'intérim de la direction de l'Office du Tourisme. Un agent comptable est en cours de recrutement. Il n'y avait pas de comptable auparavant.

8.Alpes Isère Tour :
Le partenariat entre la 4C et Alpes Isère Tour n'a pas été reconduit. La 4C payait 20 000€/an à l'Alpes Isère Tour. Ce partenariat permettait de soutenir les jeunes cyclistes internationaux et de leur faire traverser la Chartreuse en donnant une aura particulière au territoire.

Assemblée Générale de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) du 17/09/26 :

Le rapport d'activités 2025 a été présenté. 323 collectivités adhèrent à AGATE, 568 missions ont été réalisées en 2025. Le budget s'élève à 4,3 millions d'euros. Principales recettes : 45 % issus des services rendus, 36 % de dotation du Département de la Savoie.

Des mini conférences ont été proposées aux élus à la suite de l'AG.

Réunion pour le site d'escalade des Rigauds avec la Fédération Française de la montagne et de l'escalade (FFME) du 18/09/26 :

La FFME a réalisé un audit de sécurité avant une ouverture souhaitée. Les équipements sont globalement en bon état. Du démoussage est à faire sur une partie des voies ainsi que quelques menus travaux de sécurisation des ancrages. La commune doit sécuriser l'accès en faisant couper les arbres secs et dangereux pour les pratiquants.

Lors de la mini tempête de septembre 2026, beaucoup d'arbres sont tombés sur les chemins d'accès et les voies. Les deux accès sont fermés par arrêté municipal pour le moment car trop dangereux à emprunter.
Les propriétaires forestiers avaient été contactés en amont de la chute des bois. Il faut les recontacter une nouvelle fois pour envisager une exploitation sécuritaire. Contacter un exploitant forestier pour un devis.

Rencontre ENEDIS du 24/09/26 :

ENEDIS souhaite enterrer quelques lignes à Corbel car c'est le site où il y a le plus de pannes.

Réunion sur le Plan communal de sauvegarde (PCS) du 24/09/26 :

Le Plan communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel, placé sous l'autorité du Maire, qui organise la réponse de la commune aux événements majeurs afin de protéger la population, coordonner les secours et maintenir les services essentiels.

Cette réunion a permis le recensement des risques et des documents le composant dont la liste du matériel, des entreprises, le recensement des personnes vulnérables.

Assemblée générale de l'association « Les Skieurs du Granier » du 25/09/26 :

Bilan de la saison hivernale 2025/2026 :
-3 jours d'ouverture
-Bilan financier équilibré
-Le coût de l'électricité peut impacter lourdement le budget.
-La restauration a participé à l'équilibre financier global.

Pour la future saison 2026/2027, un pisteur retraité s'est proposé mais il n'est pas sûr que son agrément soit encore valide.

Réunion agricole avec les 4 mairies (Corbel, Entremont-le-Vieux, Saint-Pierre-d'Entremont 38 et 73) :

Contexte de mise en place de cette réunion :
Monsieur GANDY Gérald, agriculteur à Saint-Pierre-d'Entremont, avait demandé une rencontre avec les quatre Maires de la vallée pour recueillir le ressenti de la population sur l'agriculture globalement.
Wilfried Tissot, vice-président en charge des sujets agricoles à la 4C et au Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC) a initié une réunion d'échanges avec tous les agriculteurs et les 4 communes.

L'objectif était d'échanger sur « comment faire connaitre l'agriculture aux habitants et aux visiteurs ». Il a été suggéré d'organiser une transhumance. Cette réunion a permis de se connaitre et d'échanger sur les préoccupations de chacun. 80% des agriculteurs ont participé à la réunion.

« Dans 1 000 communes, la forêt fait école », sortie pédagogique du 05/10/26 :
La commune a donné, il y a quelques années, une partie de la parcelle forestière A au Gleisin aux élèves de l'école afin qu'ils suivent l'évolution de la forêt et prennent conscience du temps long nécessaire à une gestion équilibrée de la forêt. Ils ont fait plusieurs sorties chaque année pour travailler sur différents sujets : la biodiversité, les scolytes, les coupes… Cette parcelle a subi de fortes attaques de scolytes.
L'école d'Entremont-le-Vieux a reçu les camarades de l'école de Saint-Pierre-d'Entremont et de l'école de Lans-en-Vercors. Au total, ce sont 120 enfants qui ont participé. La sortie scolaire pédagogique a consisté, en 3 ateliers : planter des érables pour regarnir la tache exploitée ; découvrir l'écosystème forestier et la reconnaissance des arbres.

Commission petite enfance et solidarité du 22/09/26 – 4C :
-Exposition passerelle « Bébé lion, tu me surprends » avait pour objectif de faire le lien entre les lieux d'accueil du très jeune enfant et l'école. C'est un nouveau dispositif mis en place en mars 2026.
Les familles ont été accueillies en juin 2026 dans le local du Relais Petite Enfance (RPE) à Entremont-le-Vieux. Les enfants sont venus avec leurs parents et assistantes maternelles. Au cours de cette rencontre un atelier a permis de confectionner un objet « passerelle » que l'enfant devait apporter à l'école lors de sa première rentrée. Les familles d'Entremont-le-Vieux ont répondues largement à cette rencontre/ débat autour de l'accueil du jeune enfant à l'école.
En septembre 2026, cette même exposition a été présentée dans la salle de garderie et la salle de sieste de l'école d'Entremont-le-Vieux pendant une semaine. Les familles ont été accueillies par un agent de la 4C, Madame GARCIN-MARROU Claire, pour échanger sur le thème de la scolarisation des tous petits. Il a été relevé une très bonne participation du public et une forte implication des enseignantes et de la mairie.

-Lors du tour de table, une élue de Saint-Pierre-d'Entremont Savoie exprime l'inquiétude de la MAM « Les explorateurs » qui rencontre des difficultés financières liées au fait qu'il y a moins de demandes de garde car beaucoup d'enfants sont rentrés à l'école en septembre 2026.

-Présentation des RPE, se déroulant sur les communes de Saint-Laurent-du-Pont, Saint-Thibault-de-Couz et à Entremont-le-Vieux, aux nouveaux élus.
Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, de rencontre et d'échanges. Il informe les familles sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire mais également parents et assistantes maternelles et gardes à domicile en matière de droit en les accompagnant dans leur relation contractuelle (engagement réciproque, contrat de travail, aide de la CAF, Pajemploi, etc.).
Le RPE contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile en organisant des groupes d'échanges, des temps de réflexion animés par des intervenants pour approfondir leurs connaissances, en les accompagnant dans leur démarche de formation continue.

-Personnel à la 4C : Madame QUERLIOZ Karine, référente handicap-inclusion termine son contrat prochainement.

-Itinérance des services :
Il est proposé le même fonctionnement que l'année précédente pour Entremont-le-Vieux concernant la tarification de la mise à disposition du local pour le RPE et le LAEP soit un montant de 2 200€/an pour couvrir les frais de fluide.
Les tarifications divergent en fonction des communes, certaines font des tarifs à la demi-journée soit 10 à 12 euros ; et d'autres mettent leurs locaux à disposition gratuitement.
La différence entre Entremont-le-Vieux et les autres communes est due au fait que la commune met à disposition un local uniquement pour ces 2 activités (RPE et LAEP) alors

que sur les autres communes les locaux sont chauffés et utilisés au quotidien par différents utilisateurs.

-Le BBBus : fonctionnement en halte-garderie sur 3 communes : Miribel-les-Echelles, Saint-Christophe et Entre-Deux-Guiers. Le personnel : 1 infirmière, 1 éducatrice de jeunes enfants et 2 agents d'accueil soit un total de 1,72ETP (Équivalent Temps Plein). À ce jour 10 enfants sont accueillis.

Conseil d'administration de l'association d'Animation pour le Développement des Entremonts en Chartreuse (AADEC) du 05/10/26 :

-Passe-montagne 2027 en lien avec l'ESAT du Habert-Espoir 73 : 2 parcours seront prévus sur le secteur Saint-Même/Bandets/Varvats, un de 7/8 kms et un autre de 12/13 kms (parcours adaptés pour la joëlette).Un focus sera mis également sur la santé mentale.

-Ça Swing en Chartreuse : 95 places se sont vendues pour le spectacle. Un succès notamment pour la danse africaine et le tango. Le rock et le folk ont attirés moins de monde. Il s'agit d'un évènement réussi dans l'ensemble. Réflexion sur comment toucher plus le public local. La personne s'occupant principalement de cet évènement, Chloé, ne sera pas disponible l'année prochaine pour s'en charger, questionnement sur qui voudra bien en prendre la charge. Joëlle et Bruno sont peu motivés pour la suite.

-Vulnéfly :
Il a été relevé une bonne ambiance et de bons retours concernant cet évènement. Il a fallu la participation de 35 bénévoles.

-Festival de l'alimentation saine et durable organisé le 16/10 et 17/10 : séance de cinéma-débat « Insecticide », marché, pressé de pommes, inauguration de la cuisine partagée, buvette et repas bio.

-Déambulation Halloween : cet évènement est financé par la convention territoriale globale (CAF et département). Celle-ci a eu un gros succès l'année dernière.
Cette année, il est prévu un flash mob géant.

-Ressources humaines à l'AADEC :
Madame JANIN Alexandra est arrivée à la mi- septembre pour un mi-temps.
Monsieur Nathanaêl ? arrivera mi-octobre en tant qu'animateur enfance famille.
Afin de combler tous les besoins, il serait nécessaire d'ajouter un mi-temps d'animateur. Cet emploi supplémentaire est à discuter avec les différentes communes pour ce qui peut être mis en place.

-L'accueil de loisirs fonctionne très bien mais problématique des locaux (école et salle Hermesande) qui ne peuvent pas être utilisés par d'autres activités pour ne pas croiser enfants / adultes.
Il est à noter que Saint-Pierre-de-Chartreuse ne peut plus accueillir les 3/6 ans.

-Le prochain conseil d'administration de l'AADEC sera le 16/11/26 à 19h00.

4. Contrats de chaleur R1 et R2 (D)

80-2026 : RÉSEAU DE CHALEUR BOIS ENTRE LA COMMUNE ET L'AEP ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DE FOURNITURE DE CHALEUR (TARIF R1) A PARTIR D'OCTOBRE 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur avec l'AEP dans la salle « Le Rochat » et l'article 6-2 relatif à l'actualisation des tarifs R1.

Le terme R1 est défini par l'ensemble des coûts réels d'achat de bois, d'appoint de propane et d'électricité relatifs à l'exploitation du réseau primaire de chaleur et à l'ensemble de la chaleur livrée sur la saison de chauffe précédente.
Madame le Maire explique que le tarif R1 est basé sur la consommation et le prix des plaquettes bois et du gaz.

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour la prochaine saison de chauffe basé sur les données de la saison de chauffe précédente : tarif R1 76,72 euros TTC/MWh comme l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
- Approuve le calcul du tarif R1
- Approuve le tarif de l'annexe 1 applicable à partir d'octobre 2026 soit 76,72 euros TTC/MWh.

Votes pour : 14+1

RÉSEAU DE CHALEUR BOIS ENTRE LA COMMUNE ET L'OPAC « LE ROCHAT » - ACTUALISATION DE L'ANNEXE 2 DE FOURNITURE DE CHALEUR (TARIFS R1 et R2) A PARTIR D'OCTOBRE 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat relatif à la fourniture de chaleur avec l'OPAC de la Savoie pour le bâtiment de 8 logements « Le Rochat » et l'article 6-2 relatif à l'actualisation des tarifs R1 et R2.

Le terme R1 est défini par l'ensemble des coûts réels d'achat de bois, d'appoint de propane et d'électricité relatifs à l'exploitation du réseau primaire de chaleur et à l'ensemble de la chaleur livrée sur la saison de chauffe précédente.
Le terme R2 correspond à la maintenance, la réparation, le renouvellement et la modernisation de l'installation et aux amortissements.

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour la prochaine saison de chauffe : tarif R1 76,72 euros TTC/MWh comme l'année précédente et tarif R2 97,57 euros TTC/KW.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
- approuve le tarif de l'annexe 2 applicable d'octobre 2026 : tarif R1 76,72 euros TTC/MWh et tarif R2 97,57 euros TTC/KW.

Votes pour : 14+1

5. Réflexion « projet de village »

Madame le Maire souhaite faire réaliser un bilan financier afin de pouvoir se projeter sur les possibilités d'investissement et de fonctionnement. Un état des lieux du patrimoine communal incluant les frais d'entretien permettrait de discuter de leur avenir. Une rétrospective du mandat 2020/2026 pourrait être intéressante. Puis dans un deuxième temps, prévoir un travail de groupe avec les élus et les agents communaux pour la suite qui souhaite être donnée pour le mandat 2026-2033 qui vient de débuter. Cela permettrait de définir une feuille de route.

II. TRAVAUX

1. Rénovation énergétique – Bâtiment salle polyvalente/auberge/camping

Les travaux de la salle polyvalente ont permis une belle rénovation à la fois thermique (chauffage bois en remplacement du fuel, isolation, fenêtres) et un embellissement par la peinture et le faux plafond remplacé. Elle est appréciée depuis sa rénovation.
Une formation pour faire l'état des lieux est à programmer avec tous les élus. Une fiche type a été rédigée.

2. Assainissement : contrôle du réseau d'assainissement des Brancaz (D)

APPROBATION DEVIS CONTRÔLE ÉTANCHÉITÉ – VISI 38 ET ALP'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire rappelle que le réseau d'assainissement des Brancaz a été raccordé à la station d'épuration d'Epernay en 2023.
Un contrôle d'étanchéité avait été effectué avant la mise en service. L'entreprise « Les fils de H. BRON » avait mandaté un sous-traitant, « Thery Assainissement », pour cela. Le contrôle était conforme aux attentes.
L'Agence de l'eau a octroyé une subvention de 145 146.00€. Un acompte de 72 573.00€ a déjà été versé à la commune. Lors de la demande de solde, l'attestation de contrôle a été transmise à l'Agence de l'eau. L'Agence de l'eau a indiqué que l'entreprise ayant réalisé le contrôle n'était pas accréditée « COFRAC » et que la subvention subirait une réfaction de 20%.

Madame le Maire indique que plusieurs devis ont été demandés et propose de retenir l'entreprise « VISI 38 » certifiée « COFRAC » pour la réalisation du contrôle conformément aux attentes de l'Agence de l'eau pour un montant de 7 295.00€HT soit 8 754.00€TTC.
Par ailleurs, afin de réaliser le contrôle dans de bonnes conditions, il est nécessaire de prévoir un hydrocurage du réseau. Madame le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise « Alp 'Assainissement » pour un montant de 1 800.00€HT soit 2 160.00€TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Approuve, le devis de l'entreprise « VISI 38 » pour un montant de 7 295.00€HT soit 8 754.00€TTC.
- Approuve, le devis de l'entreprise « Alp 'Assainissement » pour un montant de 1 800.00€HT soit 2 160.00€TTC.
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour : 13+1
Vote contre : 1

III. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. Desserte forestière aux Bruyères

Ce projet est issu d'une réflexion portée par les propriétaires forestiers aux Bruyères. Le centre régional de la propriété forestière a accompagné la démarche de massification. L'exploitation forestière se fera de façon groupée et les propriétaires seront rétribués en proportion de leur surface.
Ce projet est subventionné à 80% par le FEADER et le Département à condition qu'il soit porté par la collectivité.
La commune s'est inscrite dans la démarche pour soutenir la filière forestière. Les 20% restant seront remboursés à la commune par les propriétaires.
Les travaux sont terminés.
Quelques personnes se sont émues de l'impact paysager et craignent que des véhicules empruntent cette piste. L'accès sera interdit aux véhicules à moteur sauf ayants-droit.

2. Coupe Monfred

Monsieur Court-Fortune a été reçu en mairie pour s'expliquer sur la coupe illégale au Monfred et ses propos étaient très confus.
Un procès-verbal est en cours de finalisation par les services de l'Etat.
Monsieur Court-Fortune s'est engagé à remettre la piste en état. La commune se réserve le droit de porter plainte si cela n'est pas fait avant la saison d'hiver car la piste noire du domaine nordique ne sera pas exploitable

3. Parcelle R

La commune de Saint-Thibaud réalise une coupe dans sa forêt communale en sortant le bois par Entremont-le-Vieux. La parcelle communale d'ELV R sera proposée au même exploitant.

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. Transfert compétence transition énergétique – SDES (D)

Ajourné dans l'attente de projets communaux entrant dans les critères.

V. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. Prévoyance des agents

La collectivité mandate depuis plusieurs années le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) pour conventionner avec une assurance afin de pouvoir proposer une prévoyance aux agents communaux le souhaitant.
Pour rappel, la prévoyance permet aux agents en arrêt de travail d'obtenir un complément de revenu lorsqu'il ne touche pas entièrement leur salaire.
Depuis 2024, le montant de la participation employeur est de 7€/mois/agent (minimum obligatoire).

La loi n°2025-1251 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux dispose que l'adhésion à la prévoyance proposée par les collectivités sera obligatoire pour les agents communaux à compter du 01 janvier 2027. Or lorsqu'une commune a conventionné avec le Centre de gestion de la Savoie (CDG73), la date d'entrée en vigueur de la loi commencera à compter du terme de la convention.

Dans le cas de la commune d'Entremont-le-Vieux, la convention se termine le 31 décembre 2027. L'obligation d'adhésion des agents prendra donc effet le 01 janvier 2028. Le montant minimum de participation de l'employeur est évalué à 15€/mois/agent.

Des décrets sont en attente de parution pour application de la loi.

2. Convention prévention des risques professionnels – CDG73 (D)

CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – CDG73

Madame le Maire rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la fonction publiques territoriale de la Savoie (CDG73). Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire de 200€ annuel pour les collectivités employant de 10 à 50 agents, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité à la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du CDG73.

Elle indique que la convention arrivant à expiration le 12 octobre 2026, il convient de procéder à son renouvellement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG73),

- Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé pour un coût forfaitaire annuel de 200€,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 13 octobre 2026, pour une durée de trois ans renouvelables une fois par tacite reconduction,
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Votes pour : 14+1

3. Approbation tarifs et modifications - Musée de l'Ours des Cavernes (D)

APPROBATION DES TARIFS – MUSEE DE L'OURS DES CAVERNES

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du Musée de l'Ours des Cavernes : création de nouveaux tarifs, modifications de tarifs et changement de dénomination comme indiqué ci-dessous.

Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes 07 octobre 2026

Description	Prix d'achat HT	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC
Les Arkéos T 1	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Les Arkéos T 2	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Boucle d'or BD humour	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Dino Park T 1	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Dino Park T 2	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Les Dinosaures en BD T 1	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Les Dinosaures en BD T 4	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Les Dinosaures Jurassic Couac	3,95 €	4,17 €	5,95 €
Ours, où es-tu ?	8,50 €	8,97 €	14,95 €
L'ours et la Lune - Pompon	8,50 €	8,97 €	14,95 €
Où es-tu petit ourson ?	5,24 €	5,53 €	7,90 €
Histoires pour s'endormir Ed Hemma	4,52 €	4,77 €	7,95 €
Graine de Sapiens T 1	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Graine de sapiens T 2	7,90 €	8,33 €	11,90 €
Le Zoo des animaux disparus	7,90 €	8,33 €	11,90 €

Modification de tarifs au Musée de l'ours des cavernes 07 octobre 2026

Description	Ancien prix de vente TTC	Nouveau prix de vente TTC
Magnet Lucile Coste	7,00 €	6,00 €
Tisane	2,00 €	2,50 €
Thé	2,00 €	2,50 €
Animaux du froid. Collages	5,20 €	5,50 €
Les derniers grizzlys - Bass	10,00 €	10,20 €

Changement de dénomination au Musée de l'ours des cavernes 07 octobre 2026

Ancien nom	Nouveau nom
Magnet Peter Pan	Magnet Funambule
PC Peter Pan	PC Funambule
Tableau Peter Pan 5	Tableau Funambule 5

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré décide :

- D'approuver les nouveaux tarifs et les modifications du Musée de l'Ours des Cavernes.

Votes pour : 14+1

VI. QUESTIONS DIVERSES

Transports séniors :
Ceux-ci sont organisés par l'AADEC à partir du 7 octobre 2026 pour favoriser le déplacement des séniors et le lien social. L'AADEC propose un service de navette le mercredi matin depuis le domicile jusqu'au centre bourg d'Entremont-le-Vieux et Saint-Pierre d'Entremont.

Bulletin municipal :
Publication du prochain bulletin municipal à la mi-novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.
Le prochain conseil municipal est prévu le 10 novembre 2026.

Le secrétaire de séance,
REY Suzanne

Le Maire,
LENFANT Anne

